

**RÉGLEMENTATION HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN**

**DÉTERGENTS**

**DOMAINE COUVERT**

On entend par «**détergent**» toute substance ou mélange contenant des savons ou d'autres agents de surface destinés à des processus de lavage et de nettoyage. Les détergents peuvent être présentés sous n'importe quelle forme (liquide, poudre, pâte, barre, pain, pièce moulée, brique, etc.) et être commercialisés ou utilisés à des fins domestiques, institutionnelles ou industrielles.

D'autres produits à considérer comme détergents sont les :

- les « mélanges auxiliaires de lavage », destinés au trempage (prélavage), au rinçage ou au blanchissage de vêtements, de linge de maison, etc. ;
- les « produits adoucissants ou assouplissants pour le linge », destinés à modifier la sensation au toucher des tissus dans des processus qui doivent compléter le lavage des tissus ;
- les « mélanges de nettoyage », destinés aux produits d'entretien domestiques « tous usages » et aux autres produits de nettoyage servant au nettoyage de surfaces ;
- les « autres mélanges de nettoyage et de lavage », destinés à tout autre processus de nettoyage et de lavage.

**RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE**

- [Règlement \(CE\) n° 648/2004](#) (version révisée) du 31 mars 2004 relatif aux détergents

**RÉGLEMENTATION FRANÇAISE**

- [Article R. 216-8-1 du code de l'environnement](#) relatif à la sanction pour utilisation de phosphates
- [Avis](#) concernant la mise en œuvre du règlement européen n° 648/2004 relatif aux détergents

## **CONTACTS**

### ➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère de la transition écologique et solidaire :
  - DGALN– Direction de l’eau et de la biodiversité – Bureau GR3 de la lutte contre les pollutions domestiques et industrielles  
[gr3.sdgr.deb@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gr3.sdgr.deb@developpement-durable.gouv.fr)
- Ministère de l'économie et des finances (pour la partie étiquetage) :
  - DGCCRF – Bureau 5A Produits industriels – [bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr)

### ➤ **ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances (pour la partie étiquetage) :
  - DGCCRF – Bureau 5A Produits industriels – [bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr)
- Ministère de l'action et des comptes publics
  - DGDDI (Douane) – Bureau D2 Politiques des contrôles – [dg-d2@douane.finances.gouv.fr](mailto:dg-d2@douane.finances.gouv.fr)

### ➤ **FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES**

- Association française des industries des savons et de la détergence (AFISE)  
118 avenue Achille Peretti – 92200 Neuilly-sur-Seine (France)  
Tél. 01-47-45-26-34
- Fédération des Industries des Corps Gras (FNCG)  
118 avenue Achille Peretti – 92200 Neuilly-sur-Seine (France)  
Tél. 01-46-37-20-25  
<http://www.fncg.fr/>